

place dans son journal, mais je ne dois pas hésiter, surtout lorsqu'il s'agit des pauvres.

La lecture d'un article concernant la Société de consommation, inséré dans votre numéro du 14 courant, me suggère quelques idées.

J'espère que ce long article où l'on voit se discuter les places d'administrateurs de la Société attirera l'attention de l'Administration municipale.

Pourquoi ces tiraillements pour arriver ou conserver ces places? Cela doit être pour un tout autre motif que l'honneur? Eh bien! si ces fonctions sont si enviables, que l'Administration veuille bien se rappeler toutes les réclamations concernant la réforme demandée pour le mode de distribution de pains aux pauvres, à l'effet d'obtenir la remise de bons, avec faculté d'aller partout.

Pourquoi ne pas faire profiter tous les boulangers à ces importantes fournitures? ou bien que la ville établisse une manutention; tout le monde en profitera.

Je comprends très-bien que plusieurs personnes s'unissent et forment une Société, mais que la ville abandonne à cette Société toutes les fournitures de pain, c'est à dire toutes les

D. Qu'avez-vous fait ensuite?

R. J'ai pris la clef dans la boîte à travers la grille; puis, je suis retourné près de ma maîtresse; elle est revenue avec moi; nous sommes entrés au rez-de-chaussée, qui était occupé. Tout d'un coup, j'ai pris une force extraordinaire et songeant à notre misère, je me suis décidé à monter; ma complice me suivait. Je frappe: « Qu'est-ce que? » me dit Mme Stordeur. « C'est moi », que je lui réponds. Elle crie. Alors, furieux, je m'élançais sur elle et lui saisis la gorge, que je serrai. Je tirai ensuite la corde que j'avais dans ma poche et la lui passai autour du cou. Je tirai fort dessus.

D. Pendant ce temps-là, que faisait votre maîtresse?

R. Elle avait fermé la porte et avait ensuite pris la bougie pour m'éclairer.

D. Vous n'avez porté qu'un coup de marteau, dites-vous; comment se fait-il qu'on ait trouvé la trace de plusieurs coups?

R. C'est à présent que j'en aurai porté plusieurs sans m'en souvenir. J'étais fou.

Les Grèves

La grève des ouvriers tourneurs en quincaillerie de l'usine Hanselle et C^o, à Louvroil, près Avesnes, continue. Le bruit court que les ouvriers qui ont travaillé jusqu'ici quitteront les ateliers lundi, si leurs camarades n'ont pas obtenu le renvoi du contre-maitre.

Les patrons ne paraissent pas disposés à céder. On prétend que la chambre syndicale des ouvriers en fer assure deux francs par jour aux grévistes.

Le concours d'agriculture à Avignon

Avignon, 14 mai.

M. de Mahy, ministre de l'agriculture, est arrivé ce matin, à neuf heures, dans notre ville.

Il a été reçu à la gare par le général Febvrier le préfet du département et le maire d'Avignon, qui l'ont accompagné à la préfecture, où un banquet lui sera offert à midi.

Les troupes formaient la haie sur l'avenue de la gare.

Avignon, 14 mai.

Concours régional. — La distribution des ré-

LA FAMILLE IMPÉRIALE DE RUSSIE A PÉTERSBOURG

Saint-Petersbourg, 14 mai.

La famille impériale est partie hier après-midi de Catchina, pour établir sa résidence à Pétershof.

AFFAIRE D'ÉGYPTE

Le Caire, 14 mai.

Le président et le comité des notables ont interpellé pour le ministre auprès du Khédive qui a refusé de traiter avec les rebelles.

Le bruit court que des rassemblements considérables de Bédouins se forment dans la basse Egypte.

Des avis émanant du Caire annoncent que la crise paraît terminée en Egypte.

Mahmoud-pacha, président du conseil, a donné sa démission. C'est Mustapha, ministre des affaires étrangères, qui le remplace.

Les autres ministres conservent leur portefeuille.

Le Caire, 14 mai, 1 h. 55 soir.

On croit que le ministre entier donnera sa démission.

res d'Égypte, il fera immédiatement une déclaration en confirmant l'envoi simultané des flottes française et anglaise dans les eaux égyptiennes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, étendant au service d'un nouvel emprunt l'affectation de l'imposition extraordinaire autorisée par la loi du 10 mai 1878 sur les palanques de la ville du Havre pour concourir aux dépenses de construction d'une Bourse.

LES QUATRE TABLEAUX DE COURBET

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts d'un crédit extraordinaire de 118,345 fr. (exercice 1882) pour l'acquisition de quatre toiles de Courbet.

M. de Lorent est appelé à la parole.

Dépêche communiquée par MM. NOULET, CANTISSIÈRE et C^o.

	13 MAI	15 MAI
0/0	83 75	83 99
3 0/0 amortissable	81 00	81 15
3 0/0 amortissable nouveau	84 00	84 15
3 0/0 ex coupon	117 02	117 52
Banque de France	5550 00	5550 00
Banque d'Escompte	585 00	587 00
» Hypothécaire	600 00	600 00
» de Paris	1210 00	1210 00
Foncier Algérien	600 00	600 00
Foncier de France	1520 00	1518 00
Mobilier	575 00	570 00
Général	600 00	600 00
Union	690 00	690 00
Suez	2735 00	2745 00
Unifiée	345 00	353 00
Italien	83 70	83 80
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	000 00	000 00
Banque ottomane	808 00	825 00
Chemins espagnols	485 00	492 00
Chemins autrichiens	713 00	712 00